

## Inscription du Docteur

Mme Le Dr     Mr Le Dr

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance ...../...../.....     Nationalité Française

Nationalité étrangère, précisez .....

E-mail .....

Tél ..... GSM .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

France (autre précisez) .....

Photo

Obligatoire

PARIS

PROMOTION W

2018/2019

CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES THERAPEUTIQUES ORTHODONTIQUES ORTHOPEDIQUES ET FONCTIONNELLES

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## Formation Initiale

### Cycle semaine

*Calendrier 2018 des sessions de formation*

- 1<sup>er</sup> cours : du lundi 26 au jeudi 29 mars 2018
- 2<sup>e</sup> cours : du lundi 11 au jeudi 14 juin 2018
- 3<sup>e</sup> cours : du lundi 22 au jeudi 25 octobre 2018
- 4<sup>e</sup> cours : du lundi 3 au jeudi 6 décembre 2018

*Le calendrier 2019 sera communiqué ultérieurement*

- 5<sup>e</sup> cours : du lundi ..... au jeudi ..... 2019
- 6<sup>e</sup> cours : du lundi ..... au jeudi ..... 2019
- 7<sup>e</sup> cours : du lundi ..... au jeudi ..... 2019
- 8<sup>e</sup> cours : du lundi ..... au jeudi ..... 2019

*Horaires des sessions de formation*

- 1<sup>er</sup> jour de 9 h 30 à 13 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jours de 9 h à 13 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- 4<sup>e</sup> jour de 9 h à 13 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

*Lieu des sessions de formation*

- > Novotel Paris Les Halles, 8 place Marguerite de Navarre 75001 PARIS

À compléter, dater et signer et à adresser au CETO

En fonction des options de règlements

(Voir p. 3 Modalités de règlement)

Nationaux, par courrier : CETO, 11 rue Contrescarpe 44000 NANTES

✓ Je choisis l'option     1     2     3

Internationaux, par email : l.caillon@ceto-europe.com

✓ Je choisis l'option     1     2     3

- Les dossiers incomplets ne sont pas traités
- Les inscriptions sont acceptées et validées par ordre chronologique de réception des dossiers, dans la limite des places disponibles. Une réponse par mail est systématiquement envoyée.

Nous contacter : tél : +33 2 40 75 12 87 - contact@ceto-europe.com



www.ceto-europe.com

#### Cadre réservé au CETO

- Dossier reçu le ...../...../.....
- Validé le ...../...../.....
- Liste d'attente - N° .....
- Dossier incomplet

## 1 - INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

- Docteur en Chirurgie Dentaire
  Docteur en Chirurgie Maxillo-Faciale
  Médecin Dentiste ou diplôme étranger équivalent
  Etudiant en 6<sup>e</sup> année de Chirurgie-Dentaire Thèse le ...../...../.....
- > Année du diplôme ...../...../..... Faculté de .....
- > Exercice en France  Oui  Non, précisez.....
- Exercice libéral
  Exercice salarié cabinet libéral
  Exercice salarié centre de santé mutualiste
  Autre, précisez
- > N° inscription Conseil de l'Ordre ..... > N° ADELI .....
- > N° RPPS .....
- > Autres diplômes universitaires .....

## 2 - COORDONNÉES

### Adresse professionnelle et de facturation (si différente, p. 1)

Rue .....

CP ..... Ville .....

France (autre précisez) .....

## 3 - COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CETO ? Cochez une ou plusieurs cases

- Information publicitaire (mailing CETO)
  Moteur de recherche
  Autres, précisez.....
- Presses professionnelles :  Info Dentaire  Chirurgien-Dentiste de France  Autres .....
- Sites professionnels, précisez .....
- Ancien élève du CETO, précisez .....

## 4 - COÛT DE LA FORMATION

**Le coût global de la formation initiale s'élève à 15200 €. Ce montant est dû en totalité même en cas d'absence à une session de formation.**

Mention obligatoire : en cas de différent ou de contestation ne pouvant être résolu à l'amiable, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige

|            | Enseignement   | Hébergement/réception  |
|------------|--|--|
| Inclus     | Les supports pédagogiques, les ouvrages, le coaching en dehors des sessions de formation, l'accès membre illimité permettant de consulter et de télécharger le logiciel de céphalométrie du CETO, les vidéos, photos, supports pédagogiques et autres documents mis à disposition sur cet espace ... | Les déjeuners et les pauses pendant les sessions de formation (1 déjeuner, sous forme de buffet, et 2 pauses/jour/session, servis, exclusivement, au Novotel Les Halles Paris) |
| Non inclus | Le matériel orthodontique et de bureau   | L'hébergement, les déplacements, les dîners, les boissons ainsi que tous les autres frais personnels.  |



## 5 - MODALITÉS DE REGLEMENT - Cocher l'option choisie

A noter, qu'une mise en place de gestion des règlements par prélèvements automatiques est en cours. Dès que cette solution de paiement sera possible, nous vous en informerons afin de modifier votre mode de règlement.

### Règlements nationaux : chèques bancaires

| <input type="checkbox"/> Option 1   |                                   | <input type="checkbox"/> Option 2   |                                     | <input type="checkbox"/> Option 3   |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 8 chèques de 1900 €   |                                   | 2 chèques 7600 €                    |                                     | 1 chèque 15200 €                    |
| Dates d'encaissement des chèques :  |                                   | Dates d'encaissement des chèques :  |                                     | Date d'encaissement du chèque :     |
| <input type="checkbox"/> 01/02/18   | <input type="checkbox"/> 01/01/19 | <input type="checkbox"/> 01/02/2018 | <input type="checkbox"/> 01/01/2019 | <input type="checkbox"/> 01/02/2018 |
| <input type="checkbox"/> 01/05/18   | <input type="checkbox"/> 01/03/19 |                                     |                                     |                                     |
| <input type="checkbox"/> 01/09/18   | <input type="checkbox"/> 01/05/19 |                                     |                                     |                                     |
| <input type="checkbox"/> 01/11/18   | <input type="checkbox"/> 01/09/19 |                                     |                                     |                                     |
| ✓ Selon l'option choisie, établir vos chèques, les libeller à l'ordre du CETO NORD et les joindre à ce dossier d'inscription. |                                   |                                     |                                     |                                     |

### Règlements internationaux uniquement : virements bancaires

| <input type="checkbox"/> Option 1   |                                     | <input type="checkbox"/> Option 2   |                                     | <input type="checkbox"/> Option 3   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 8 virements de 1900 €   |                                     | 2 virements de 7600 €               |                                     | 1 virement de 15200 €               |
| Dates des virements à effectuer :   |                                     | Dates des virements à effectuer :   |                                     | Date du virement à effectuer :      |
| <input type="checkbox"/> 01/02/2018   | <input type="checkbox"/> 01/01/2019 | <input type="checkbox"/> 01/02/2018 | <input type="checkbox"/> 01/01/2019 | <input type="checkbox"/> 01/02/2018 |
| <input type="checkbox"/> 01/05/2018   | <input type="checkbox"/> 01/03/2019 |                                     |                                     |                                     |
| <input type="checkbox"/> 01/09/2018   | <input type="checkbox"/> 01/05/2019 |                                     |                                     |                                     |
| <input type="checkbox"/> 01/11/2018   | <input type="checkbox"/> 01/09/2019 |                                     |                                     |                                     |
| Coordonnées bancaires : Sarl CETO Nord - N° IBAN : FR76 3000 4002 8300 0100 6585 373 – BIC : BNPAFRPPNAN - Code banque 30004, Code guichet 00283, N° Compte 00010065853, Clé RIB 73 |                                     |                                     |                                     |                                     |
| ✓ Selon l'option choisie, effectuer vos virements (ou votre virement). Préciser, obligatoirement, le motif du virement, indiquer votre nom et la référence de la facture.           |                                     |                                     |                                     |                                     |
| ✓ Le montant des frais bancaires sont à la charge du débiteur.  |                                     |                                     |                                     |                                     |

En cas de non-paiement, l'accès à la salle de cours sera refusé au participant.

## 6 - MATERIEL

Une trousse complète de matériel est exigée **dès le 1<sup>er</sup> cours de formation**. Elle comprend tout le matériel nécessaire à la formation initiale du CETO, mais également pour l'exercice en cabinet, permettant ainsi, de commencer des traitements d'orthodontie et d'orthopédie, pendant votre formation, en suivant la progression de l'enseignement. Aucun matériel supplémentaire ne sera demandé durant votre formation, excepté le petit matériel de fournitures courantes : cires, arcs, ligatures, élastiques, bagues, brackets.

### Matériel orthodontique

- > Voir liste en annexe
- > Commander votre matériel auprès d'un fournisseur spécialisé en produits orthodontiques, **en respectant obligatoirement les références mentionnées** sur la liste. (Informations complémentaires, commande/devis, sur la liste du matériel CETO)



## Fournitures de bureau

- > Voir liste en annexe
- > Acheter vos fournitures dans vos points de ventes habituels

## 7 - MODALITÉS D'ANNULATION

### Annulation avant le début de la formation initiale

- > Toute annulation doit nous être signifiée par courrier ou par email, avec accusé réception. Celle-ci entraînera les pénalités suivantes :
  - Avant 90 jours du 1<sup>er</sup> cours : 20 % du prix de la formation.
  - Avant 60 jours du 1<sup>er</sup> cours : 50 % du prix de la formation.
  - Avant 30 jours du 1<sup>er</sup> cours et absence non signalée : 100 % du prix de la formation.

## 8 - ABSENCE À UNE SESSION

### Absence à une session de la formation initiale

- > Toute absence doit nous être signifiée, par courrier ou par email, avec accusé réception, 3 mois minimum avant la session, sauf cas de force majeure justifiée.
- > Aucun remboursement ne sera effectué, cependant une session de rattrapage sera proposée dans une autre promotion, à titre très exceptionnel et en fonction des places disponibles (décalage pouvant aller de 6 mois à un an).

## 9 - LES ORGANISMES FINANCEURS

### CETO - Organisme de formation agréé sous le N°524 403 045 44

Prises en charge possibles (**participation**) par des organismes financeurs, après enregistrement, évaluation et acceptation des commissions scientifiques compétentes. (Les demandes de prise en charge sont à effectuer, individuellement, par le participant, auprès des organismes)

- FIFPL : exercice libéral - Une prise en charge participative, possible, par année civile – [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr) – (500 €/an)
- OPCA : exercice salarié – Une prise en charge participative, possible, à demander au service compétent de l'employeur.

## 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (Enseignement et documents pédagogiques du CETO)

Mention obligatoire : en cas de différent ou de contestation ne pouvant être résolu à l'amiable, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige

- > Les prises de vues, enregistrements audio et vidéo des cours du CETO :
  - Sont soumis à l'appréciation de chaque enseignant pendant son intervention et peuvent être interdits.
- > Les documents, les supports pédagogiques et les ouvrages, les vidéos, les photos, le logiciel du CETO, remis pendant les cours ou téléchargés sur le site du CETO (via votre accès membre) :
  - Sont exclusivement et strictement à usage personnel.
  - Toute copie, représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droit ou ayants cause) est illicite. La reproduction intégrale est interdite. Les parties copiées ne doivent pas excéder, par acte de reproduction, 10 %, et l'obligation de faire apparaître à proximité de l'extrait copié les références bibliographiques.

## 11 - DROITS À L'IMAGE

Mention obligatoire : en cas de différent ou de contestation ne pouvant être résolu à l'amiable, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige

Nous vous informons que des photographies ou vidéos, prises au cours de votre formation et sur lesquelles vous êtes reconnaissable, seront accessibles à un public mondial, interne et externe au CETO, ou autre... Via supports papier, numérique, photographiques, CD, DVD, projection, blog, site internet, plaquettes, brochures, réseaux sociaux, ou autres... Les photographies ou vidéos ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

A .....Le ..... Cachet du cabinet

Signature obligatoire

